



SOMMAIRE :

- Présentation générale	р. 2
- Se connecter	р. З
- Actualités juridiques	р. 4
- Bases juridiques	р. б
- Rechercher un texte	p. 7
- Questions fréquentes	р. 13



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Sur notre page d'accueil, 4 entrées principales sont proposées : Nous envoyer - Actualités juridiques ; Actualités juridiques un mail (hors questions - Bases juridiques ; Accès aux dernièrs textes parus au Journal officiel (lois, décrets, juridiques) - Nos offres ; circulaires...) et aux différentes lettres e-mail parues - Interroger la rédaction. Les Éditions Lundi SE CONNECTER NOS OFFRES CONTACT ACTUALITÉS JURIDIQUES BASES JURIDIOUES La Vie Communale 24 avril 2023 ./ Nos offres (boutique en ligne) Souscrire un abonnement, com-Les Éditions La Vie Communale. mander un ouvrage (papier ou éditeur juridique au service des acteurs locaux depuis 1923 e-book...). Paiement par CB ou virement administratif Notre métier : fournir des solutions juridiques fiables et pratiques aux collectivites territoriales à travers des veilles juridiques pertinentes et des bases documentaires. complètes. EN SAVOIR PLUS > Se connecter INTERROGER LA RÉDACTION ACTUALITÉS JURIDIQUES BASES JURIDIQUES À la une À La une Conseil municipal. Pouvoir. Transmission Procédure de recensement des chemins par mail ruraux LIRE LA SUITE LIRE LA SUITE POSEZ VOTRE QUESTION > **Bases juridiques** Accès aux différents textes de nos différentes revues (articles. modèles d'arrêtés et de délibéra-Interroger la rédaction tions, jurisprudence...) Poser une question juridique à la rédaction (nécessite d'être connecté)

Sommaire



SE CONNECTER

Pour profiter pleinement du site, il faut se connecter tout en haut à gauche.

Il faut taper le code d'accès en premier puis le code postal.

Le code d'accès (ou mot de passe). Il est composé de 2 lettres suivies de 6 chiffres.

Ex. : AB012345 ou ab012345 ; IN012345 ou in012345 ; CL012345 ou cl012345

Les deux lettres sont à saisir indifféremment en majuscules ou minuscules.

Le code postal. Les erreurs les plus fréquentes :

- code postal erroné (prendre en compte le cedex s'il y en a un) ;
- bien saisir 5 caractères pour le code postal (et non 2) ;
- ne pas taper le code INSEE.



En cas d'oubli, le lien « Code d'accès oublié » vous envoie automatiquement vos identifiants par mail (si l'adresse saisie est déjà répertoriée avec votre abonnement et est destinataire de nos newsletters). Sinon, nous enverrons les identifiants manuellement à votre collectivité.



ACTUALITÉS JURIDIQUES

Dans cette partie du site, vous retrouvez les derniers textes parus au *Journal officiel* ainsi que l'ensemble des différentes lettres d'information juridique parues.





ACTUALITÉS JURIDIQUES

Quand vous cliquez sur une revue (ex. : rectangle bleu de La Vie Communale), vous pouvez :

- rechercher un texte paru dans une lettre de la revue que vous avez sélectionnée (ex. : La Vie Communale) ;
- voir les anciennes lettres ;
- voir les actualités parues au JO qui concernent la vie de la commune.





BASES JURIDIQUES

Pour consulter nos articles (mis à jour) ainsi que nos modèles d'actes (arrêtés, délibérations, etc.), il faut cliquer sur l'icône « Bases juridiques »





RECHERCHER UN TEXTE

Pour trouver un texte sur notre base documentaire, deux moyens sont à votre disposition :





RECHERCHE PAR ARBORESCENCE

La recherche par arborescence peut se révéler plus pertinente pour certains termes qui ont plusieurs sens (ex. : délégation, qui peut renvoyer à une délégation de service public ou à une délégation de fonction...).

A titre d'exemple, si vous recherchez un modèle d'arrêté du maire donnant délégation à un fonctionnaire en matière d'état civil, il faut procéder comme suit : cliquez sur « Modèles » / « Etat civil et cimetière » / « Etat civil » / « Services de l'état civil » / Délégation à un fonctionnaire.





RECHERCHE PAR MOT-CLÉ

Pour rechercher un texte, il vous suffit de taper les termes de votre recherche dans le champ prévu à cet effet. Quand vous commencez à taper un mot, des suggestions apparaissent. Elles correspondent aux titres des articles figurant sur la base.



- Préférer le singulier au pluriel.
- Pour les modèles, éviter les termes génériques tels que « délibération » ou « arrêté » qui renvoient à un trop grand nombre de réponses.
- Ne pas taper de phrase construite.
- Eviter les phrases avec des verbes.



RECHERCHE PAR MOT-CLÉ

Une fois que vous avez cliqué sur « Lancer la recherche » (ou tapé sur « Entr. » sur le clavier), les résultats apparaissent. Les mots tapés dans le champ de recherche sont surlignés en jaune. Pour voir le texte apparaître, il faut cliquer sur le titre du texte.



Sommaire



RECHERCHE AVANCÉE

Pour optimiser votre recherche, il est possible d'effectuer une recherche avancée. Cela vous permet de cibler votre recherche en fonction du type de texte recherché (ex. : si vous cherchez un modèle, il vous suffit de décocher les cases « Articles » et « Procédures »).







UTILISATION D'UN TEXTE

Quand le texte apparaît, vous avez plusieurs possibilités :

- l'imprimer ;

- l'enregistrer (le texte, en format Word, est enregistré dans le dossier « Téléchargements » de votre ordinateur) ;

- l'ajouter aux Favoris (si vous êtes amené à utiliser souvent les mêmes modèles ; le texte sera retrouvé rapidement en cliquant sur « Mes favoris » de la partie droite « Mes services » de notre site) ;

- réagir (pour nous faire une remarque sur le texte) ;

- copier-coller (sauvegarde le texte dans votre presse-papier ; il ne vous reste plus qu'à le coller sur votre traitement de texte).



QUESTIONS FRÉQUENTES

• Je n'arrive pas à me connecter. Une fenêtre indique « Code d'accès ou code postal incorrect ». Je suis sûr de mes identifiants.

Il faut taper en premier le code d'accès puis le code postal.

Le code d'accès (ou mot de passe) est composé de 2 lettres suivies de 6 chiffres (ex. : AB012345, IN012345, CL012345...). Il faut taper un zéro et non un « O » en 3^e position. Le code postal correspond à celui de la commune. Il faut bien prendre en compte le cedex s'il y en a un et saisir 5 caractères (et non 2). Enfin, vérifiez que vous ne tapez pas le code INSEE.

En cas d'oubli, le lien « Code d'accès oublié » vous envoie automatiquement vos identifiants à l'adresse mail saisie (si celle-ci est déjà répertoriée avec votre abonnement et est destinataire de nos newsletters).

• J'ai réussi à me connecter mais quand je fais une recherche et que j'essaie de consulter un texte on me dit : « L'accès est réservé aux abonnés. Découvrir notre offre ».

Ce cas de figure se produit quand l'utilisateur clique sur une base à laquelle il n'est pas abonné. Quand vous cliquez sur les bases de données juridiques, il faut bien sélectionner la base à laquelle vous êtes abonné. Chaque icône de couleur correspond à un abonnement différent :

- La Vie Communale (en bleu) est la base qui traite de tous les sujets intéressant une commune (élections, fonctionnement du conseil, cimetière, état civil, marché publics, FPT, pouvoirs de police, urbanisme...) ;

- les autres bases sont des abonnements spécialisés (ex. : L'Etat Civil en ligne, La Vie Intercommunale, Pouvoirs de police et sécurité, Les Marchés Publics en ligne...).

• Un message vous indique que « vous êtes sur l'accès visiteurs de la base » alors que vous vous êtes connecté au préalable ?

Si vous rencontrez toujours ce type de message alors que vous êtes sur la base de données à laquelle vous êtes abonné, il faut vider les caches du navigateur et les cookies. Voir la procédure

• L'affichage paraît chaotique et quand je clique sur un texte une fois connecté, le texte n'apparaît pas.

Si l'affichage vous semble chaotique ou que les textes n'apparaissent pas après une recherche, cela signifie que la version de votre navigateur (Internet Explorer 8 ou 9) est probablement trop ancienne (<u>télécharger</u> la dernière version du navigateur).

Si jamais vous n'arrivez pas à l'installer, cela signifie que votre version de Windows (système d'exploitation) est trop ancienne (probablement XP). En revanche, ce problème ne se pose pas avec <u>Mozilla Firefox</u> ou <u>Google Chrome</u> qui sont deux navigateurs parmi les plus répandus. Il est conseillé de privilégier ces navigateurs qui sont plus sécurisés qu'un Internet Explorer qui ne peut pas être mis à jour.

• Quand je valide mes identifiants, des points remplissent tout le champ code postal.

Au moment de la validation des identifiants, le champ code postal se remplit effectivement de points mais il s'agit du comportement « normal » du site (que les identifiants soient corrects ou non).

• Quand j'essaie de me connecter, le champ code postal est déjà rempli avec une longue ligne de points que je n'arrrive pas à supprimer.

Pour supprimer les points, et entrer votre code postal, il vous suffit :

- de cliquer dans le champ code postal ;
- de faire Ctrl+A (touche « Ctrl » en même temps que la touche « A » de votre clavier ; c'est le raccourci pour « Sélectionner tout ») ;
- faire supprimer sur votre clavier (touche « Suppr »).

Enfin, retapez votre code postal. Une fois les champs validés, une ligne de points apparaîtra quelques secondes avant de vous connecter. Il s'agit du fonctionnement « normal » du site.

• Pourquoi mon code d'accès apparaît et mon code postal est masqué quand je mémorise mes identifiants dans mon navigateur ?

L'identification à notre site est singulière. En effet, la connexion s'effectue via un couple d'identifiants « code d'accès » (que nous vous fournissons) et code postal.

Nos abonnés étant constitués très majoritairement de collectivités, plusieurs personnes (agents et/ou élus) ont accès à la base de données (accès multi-utilisateurs). Nous devons donc « garder la main » sur la gestion des identifiants. En effet, la modification d'un code d'accès par un service sans prévenir un autre service (ou un élu sans consulter les agents) peut conduire à des situations de confusion que nous souhaitons éviter.

Or, avec les systèmes d'identification « modernes », le premier champ d'identification doit être discriminant, c'est-à-dire qu'il ne peut pas y en avoir deux identiques. Plusieurs communes pouvant avoir le même code postal, il a donc fallu contourner cette contrainte en proposant une identification couplant code d'accès et code postal, et proposer le code postal en seconde position.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à nous contacter :

- par téléphone (01 43 59 27 41) ; - ou par mail (vcd@laviecommunale.fr)